

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2011**

Sont excusés : Mmes et Mrs ANDRE, BAROTTE, BAUDONNIERE, CHAUVIN, GUEMAS, TOUZE, VACHER.

Pouvoirs : Mme BAUDONNIERE à Mr BUREAU
Mr GUEMAS à Mr DELAUNAY

Madame BOMARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

1. Révision simplifiée du PLU

Suite à la demande de la société ATHEX de s'agrandir (43 emplois – entreprise de menuiseries et d'agencement), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une révision simplifiée du PLU, afin de classer en zone Uy, une parcelle mitoyenne pour ce projet d'extension.

Les modalités de concertation seront :

- Exposition en mairie avec la permanence d'un élu pour permettre des échanges sur le projet avec la population
- Un registre destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée sera mis à disposition du public tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Information dans le bulletin municipal
- Information sur le site internet

2. Règlement d'occupation des terrains multisport et tennis

Il est proposé un projet de règlement des terrains multisport et tennis.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement. Il sera affiché sur place.

3. Convention de mise à disposition d'un calvaire avec la Communauté de Communes des Coteaux du Layon

Monsieur le maire expose que suite à la proposition de la commune de restaurer un calvaire situé à l'intersection de la CD 204, de la rue du 30/8/1944 et la route de la Sauvagère, la communauté de communes des Coteaux du Layon accepte de prendre en charge ce projet avec une participation communale à hauteur de 30 % du coût déduction faite du FCTVA, dans le cadre des aides au petit patrimoine.

Le coût de cette opération est de 2451.82 € TTC, la part communale s'élève à 621.67 €

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de mise à disposition et autorise monsieur le Maire à la signer.

4. Projet d'identification des entrées de bourg réalisé par la commission tourisme intercommunale

Monsieur le Maire présente une étude réalisée par les étudiants d'Agro Campus Ouest d'Angers.

Cette étude porte sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes des Coteaux du Layon et vise à proposer l'identification des entrées de Bourg, en fonction des particularités de chaque commune en respectant des valeurs communes de paysages (ruralité, viticulture).

5. Enquête publique sur travaux du contrat territorial Layon/Aubance – volet milieux aquatiques Aubance

Le SMIBA a réalisé un premier Contrat Restauration Entretien de rivière entre 2002 et 2006. En 2008, il a mandaté la société SEEGT pour réaliser une étude préalable à un nouveau programme de travaux, cette fois-ci, sur l'ensemble du bassin de l'Aubance. En effet, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau fixe comme objectif le bon état des masses d'eau pour 2015. Or la masse d'eau caractérisée par l'Aubance et ses affluents est considérée comme fortement dégradée. Aussi, l'expertise réalisée à partir de la méthodologie du Réseau d'Evaluation des Habitants, élaboré par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques a permis d'identifier les dysfonctionnements et de proposer un programme d'actions et de restauration quinquennal, ambitieux et cohérent, afin d'atteindre les objectifs de la DCE.

L'ensemble du réseau hydrographique est situé sur le domaine privé. L'Aubance et ses affluents sont donc des cours d'eau non domaniaux. Par conséquent, tous les travaux envisagés sur le territoire doivent être précédés d'une Déclaration d'Intérêt Général justifiant le caractère nécessaire des actions ainsi que l'investissement de fonds publics sur le domaine privé.

Le programme de travaux, axé sur la restauration de milieux aquatiques, doit être en conformité avec le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE Layon Aubance, ainsi qu'avec le Code de l'Environnement et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. La présentation d'un dossier Loi sur l'Eau reprenant l'ensemble des actions prévues dans le contrat est par conséquent indissociable d'un tel projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette enquête publique.

6. Rétrocession VRD Foncier Aménagement et Association syndicale de riverains

Toutes les constructions dans le lotissement « Les coteaux de la Grange » sont maintenant réalisées. Les voies, réseaux et espaces verts ont été réceptionnés entre les lotisseurs et la commune. Il est proposé de les acquérir pour l'euro symbolique et de les intégrer dans le domaine public communal. Les frais de notaire sont à la charge des lotisseurs.

De plus, le Conseil Municipal décide d'effectuer le remboursement de la facture d'achat des plaques de numérotation des maisons pour la 1^{ère} tranche auprès de l'Association Syndicale des Riverains. En effet, la commune prend habituellement à sa charge ce type de dépense.

7. Rapport annuel 2010 eau potable

La SAUR a la responsabilité du fonctionnement et entretien de ce service.

L'eau provient d'Angers Loire Métropole et du SIAEP du Layon.

Le réseau a un très bon rendement (90.1%) et distribue une eau de bonne qualité.

Le SIAEP du Louet est dissous depuis le 1^{er} janvier 2011 et la commune de MOZE SUR LOUET a rejoint le SIAEP du Layon.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de ce rapport.

8. SIEML : fonds de concours pour remplacement lanternes par solution leds - secteurs la Touche et le Chardonnay

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'engager des travaux de remplacement des lanternes « boules » par une solution leds, plus économique.

Ces travaux :

- Seront financés en investissement grâce au fonds de concours établi avec le SIEML. La participation communale est de 9 176.32 € sur un coût total de 28 026.32 € HT.
- Seront amortis sur une durée de 15 ans

Une décision modificative du budget est adoptée.

9. Annulation servitude parcelle AB 99

Un administré sollicite l'annulation d'une servitude ancienne mentionnée dans son acte de propriété. Suite au remaniement cadastral, la disposition actuelle des parcelles ne nécessite plus l'usage de cette servitude.

Accord du conseil municipal.

10. Subvention OGEC accompagnement cantine école privée

Le budget primitif prévoit la prise en charge de l'accompagnement cantine de l'école privée à hauteur 550 €. L'OGEC a établi une facture de 598.91 € correspondant au coût réel de l'agent.

Le Conseil Municipal accepte de régler cette facture et de modifier le budget en conséquence.

11. Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

- ❖ DIA parcelle AB94-2 rue du 22/7/1793, la commune n'a pas exercé son droit de préemption
- ❖ Mise en place d'un contrat photocopieur couleurs auprès de la société DBR
- ❖ Mise en place contrat de location œuvres auprès Artothèque
- ❖ DIA parcelle AC37-3 place du prieuré, la commune n'a pas exercé son droit de préemption
- ❖ DIA parcelle B2151-les Riffières, la commune n'a pas exercé son droit de préemption

DIA : déclaration d'intention d'aliéner

Questions diverses

- Il a été constaté une dégradation de la voirie, route de Soulaines. Le Conseil Général va être sollicité.
- Abri-bus à la Naissance : les travaux de sécurisation ont été demandés auprès du Conseil Général

Prochain conseil le 6 septembre 2011.

Fait à Mozé sur Louet, le 15 juillet 2011

Le Maire,

Gérard DOLBOIS